

## RESPONSABILITÉS

Le ministère des Affaires extérieures est chargé en premier lieu de la promotion et de la protection des intérêts du Canada à l'étranger ainsi que de la conduite des relations du Canada avec les autres pays. Ses principales fonctions consistent: à représenter efficacement le Canada à l'étranger et auprès d'organisations internationales par des relations étroites, des communications et des négociations avec d'autres gouvernements et organisations; à évaluer les informations de nature politique, économique ou autre, susceptibles d'influencer les intérêts du Canada; à fournir des avis au gouvernement en consultant les autres ministères, sur la formulation et la mise en oeuvre de politiques et de programmes ayant une portée internationale; à coordonner le volet extérieur et la mise en oeuvre des politiques nationales en matière de promotion des exportations, de défense et de sécurité, d'aide au développement, d'immigration, et d'échanges culturels et scientifiques; à montrer le caractère bilingue et multiculturel de la société canadienne aux autres peuples; et à protéger les citoyens canadiens à l'étranger et à leur venir en aide.